

La filière bois, filière d'avenir pour l'industrie française

Le Gouvernement a annoncé le 12 septembre le lancement de 34 plans de reconquête industrielle qui constitueront les fers de lance de sa politique en faveur d'une "nouvelle France industrielle". Chefs d'entreprises et personnalités politiques avaient été conviés à découvrir les six projets les plus emblématiques de cette reconquête industrielle au cours d'une séance à l'Elysée en présence de François Hollande et d'Arnaud Montebourg. Parmi ces six projets, la filière bois, qui accède ainsi à une reconnaissance qui devrait lui ouvrir des portes...



Frank Mathis, PDG de la société Mathis fabricant français de constructions en bois et charpentes en bois lamellé-collé, avait été pressenti par France bois forêt pour parler au nom de la filière.

Qu'y-a-t-il de commun entre un avion électrique, un textile lumineux pour soigner la jaunisse des nouveaux nés, un robot aide-soignant, une voiture économe en carburant connectée, une usine du futur économe en énergie, flexible et intelligente, et les produits bois pour la construction, six projets industriels choisis parmi les 34 retenus pour ce programme pour être présentés en exemple lors de la réunion du 12 septembre ? Ils proposent tous des produits du futur, en phase avec les marchés mondiaux en croissance sur lesquels la France doit se positionner pour tenir sa place de puissance industrielle.

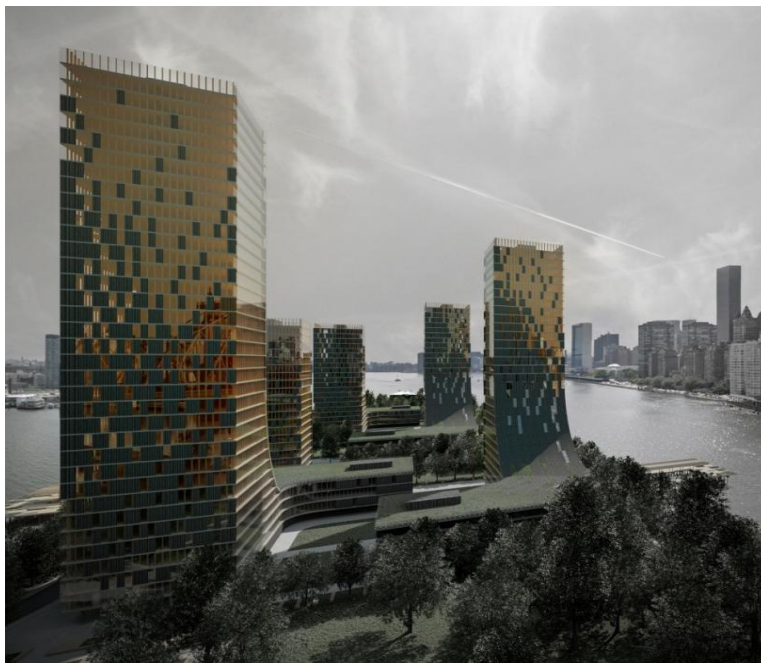
Pour être sélectionnés, les projets devaient répondre plus précisément à trois critères : se situer sur des segments à forte croissance mondiale et riches en emplois ; se fonder sur des technologies où la France dispose d'atouts compétitifs dans la mondialisation et d'acteurs industriels de premier plan ; s'incarner dans des objets, des produits ou des services clairement identifiés répondant à une demande actuelle ou future. Et pour reprendre les termes d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, *"ils contribuent à bâtir une société plus productive, plus écologique, plus numérique, une société dans laquelle se nourrir, se déplacer, se loger, se chauffer, se soigner, s'informer, produire, ne ressemblera pas à aujourd'hui"*.

C'est grâce à la présentation du plan pour la filière bois et à l'affichage d'une volonté commune entre les acteurs de l'amont et de l'aval de valoriser l'importante ressource en bois détenue par la forêt française que la filière bois avait retenu l'attention du Gouvernement. Le soutien de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, avait été acquis lors des rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois. Il restait à convaincre Arnaud Montebourg que l'industrie française du bois pouvait prétendre au statut de filière industrielle, organisée et cohérente entre l'amont et l'aval. L'importance de la forêt sur notre territoire, le potentiel de création d'emplois locaux qui en découle, et le nécessaire comblement du déficit du commerce extérieur semblent avoir été les arguments décisifs, mais aussi le potentiel d'innovations techniques porté par le bois, que ce soit comme matériau de construction ou comme source d'énergie renouvelable.

Les trois grandes priorités de l'industrie française de l'avenir fixées par le Président de la République François Hollande sont la transition écologique et énergétique, l'économie du vivant, et les nouvelles technologies. La filière bois dont il a déclaré qu'elle *"possède un véritable savoir-faire couvrant tout le processus de l'efficacité énergétique, 75 000 emplois directs ou indirects sont en jeu"*, contribuera notamment à la rénovation thermique des bâtiments. Arnaud Montebourg quant à lui *"veut voir des immeubles de grande hauteur en bois dans nos villes [...] et des biocarburants de 2^{ème} génération dans nos stations services [...]"*. *"La politique industrielle du Gouvernement ne sera ni libérale, ni dirigiste, ni rhénane, ni anglo-saxonne"*. Elle sera *"à la confluence d'un Etat à la fois stratège et régulateur et des entreprises dynamiques dans un monde en mutation qui a besoin de liberté, de fluidité, de rapidité, de souplesse et d'intelligence"*, a précisé François Hollande.

Un comité stratégique de filière

Le fonctionnement du dispositif sera confié pour chaque plan industriel à un comité stratégique animé par un chef de projet issu de monde industriel qui aura la charge de s'entourer des entreprises et autres partenaires concernés (chercheurs, ingénieurs, designers, etc.) et de faire aboutir les programmes selon un calendrier à dix ans. Ces chefs de projets constitueront des équipes avec des représentants de l'Etat, fixeront les objectifs et définiront les financements à solliciter, notamment dans le cadre des investissements d'avenir. Les comités seront intégrés au Conseil national de l'industrie, structure gouvernementale qui aide les grandes filières industrielles à se structurer et à collaborer autour d'enjeux identifiés en commun. L'Etat s'engage pour sa part à mettre au service des 34 projets sélectionnés les outils économiques de la puissance publique : le Plan d'investissements d'avenir, la Banque publique d'investissement, la Caisse des dépôts, les pôles de compétitivité.



"Nous voulons voir des immeubles de grande hauteur en bois dans nos villes et non pas dans les bureaux d'architectes", a expliqué Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif.

Construire la ville de demain

Frank Mathis, PDG de la société Mathis, fabricant français de constructions en bois et charpentes en bois lamellé-collé, avait été pressenti par France bois forêt pour parler au nom de la filière. *"L'objectif fixé pour développer la filière bois est de construire la ville de demain", a-t-il déclaré. "La population mondiale est déjà aujourd'hui à 50% urbaine, jamais les techniques traditionnelles et les ressources fossiles ne permettront de suivre le rythme de construction des villes en France et surtout à l'export..."*

Les innovations portent sur les bois reconstitués et fibrés, les techniques d'assemblages, les collages et les traitements de surface. Elles concernent les systèmes de construction, les matériaux bois, la chimie du bois, l'énergie, sans oublier la recherche en design notamment pour l'ameublement. La construction bois a maintenant les techniques pour construire toujours plus vite, plus haut, plus performant. *"Les freins sont d'ailleurs plus réglementaires que technologiques. Le savoir-faire existe dans notre filière qui est essentiellement composée pour l'instant de PME réparties sur tout le territoire. Certaines sont très performantes, elles sont au standard européen", a rappelé Frank Mathis.*

"Le marché potentiel existe et on l'a prouvé : dans le logement individuel et collectif, les équipements publics et les bâtiments d'entreprises. La construction bois a progressé ces dernières années deux fois plus vite que les techniques de construction courantes. Et il reste du potentiel car par exemple le bois pèse deux fois plus lourd dans le PIB des pays nordiques ou germaniques qui ont aussi de grandes forêts. Leur filière bois est très bien organisée et les rend très compétitifs. Cela leur permet de venir nous concurrencer, ce qui pénalise notre balance des échanges commerciaux".

Frank Mathis a expliqué ce qu'apportera la mise en place d'un Comité stratégique de filière au sein du Comité national de l'industrie : *"Il permettra de mieux affecter les ressources forestières françaises selon les usages en fonction des essences de bois, des types de forêts et leur localisation, et de travailler ensemble sur l'innovation et le marketing pour faire émerger plus de champions nationaux capables de jouer au niveau européen voire mondial. Nous sommes convaincus qu'à terme on peut doubler la valeur ajoutée et le nombre d'emplois de la filière. Ces nouveaux champions industriels seront créateurs de très nombreux emplois répartis sur tout le territoire qui seront non délocalisables. Ils s'inscriront donc parfaitement dans le cadre plus large de la croissance verte que tout le monde appelle de ses vœux".*